

Paris, le 9 avril 2020



## Emploi/formation : signature d'une convention pour optimiser l'insertion et la qualification des individus

Les deux structures OCAPAT et La Fédération Française des Geiq (FFGEIQ) ont signé le 10 mars dernier une convention de partenariat afin de développer principalement la formation en alternance en faveur des publics fragiles et peu qualifiés gérés par les GEIQ dans des secteurs professionnels communs aux deux organismes (agriculture, espaces verts, industrie agroalimentaire).

### Objectifs de la convention : une vision et des moyens partagés pour

1. Développer l'alternance\* selon une croissance annuelle de 7 %
2. Intégrer durablement dans l'emploi les personnes formées
3. Répondre aux besoins d'emplois des territoires.

Les partenaires s'accordent sur des engagements mutuels afin de permettre l'articulation de leurs interventions au sein des territoires et d'optimiser les moyens mis en œuvre en faveur du développement des compétences et des qualifications des individus, et de la compétitivité des entreprises pouvant relever du champ d'intervention d'OCAPAT. Afin de contribuer à un développement tant quantitatif que qualitatif de la mise en œuvre du contrat de professionnalisation et du contrat d'apprentissage, les deux partenaires s'engagent à :

#### Se coordonner :

- Construire une vision partagée des besoins en emplois au sein des territoires.
- Déterminer un objectif commun quantitatif annuel de développement du nombre de contrats signés par les entreprises relevant des GEIQ. L'objectif est fixé à 785 contrats de professionnalisation, soit une progression de 7 % par an de contrats. Pour les contrats d'apprentissage, l'objectif global est fixé à 7% de progression par an.

#### Communiquer :

1. Communiquer auprès des entreprises sur le dispositif GEIQ comme outil de qualification et de recrutement.
2. Communiquer ensemble auprès des différents acteurs mobilisés pour l'insertion de publics peu qualifiés et des réfugiés afin de promouvoir les contrats en alternance (professionnalisation et apprentissage) et au-delà les dispositifs de formation.
3. Favoriser et accompagner les projets de créations de nouvelles structures.
4. Soutenir les GEIQ dans le développement de l'AFEST ou d'autres modalités de formation innovantes.

*\*Alternance : contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage*



### **Accompagner :**

- Concourir à une intégration durable des personnes dans les entreprises du secteur agricole, des espaces verts et de l'industrie agroalimentaire.
- Anticiper les recrutements pour favoriser l'organisation de Préparations Opérationnelles à l'Emploi Collective (POE C).

## **Que finance OCAPIAT au profit des GEIQ ?**

Le Conseil d'administration d'OCAPIAT a pris des dispositions favorables pour favoriser le financement des contrats de professionnalisation conclus par les GEIQ, tout comme la mission et la formation des tuteurs. Il en est de même pour le financement de la formation des contrats d'apprentissage et des frais annexes.

Ces règles sont publiques, conformément à la réglementation. Elles sont accessibles sur le site [www.ocapiat.fr](http://www.ocapiat.fr) à la rubrique « règles de prise en charge ».

## **Un partenariat destiné à être valorisé pour créer des synergies**

La Fédération Française des Geiq et OCAPIAT s'engagent à communiquer largement sur leur partenariat et au sujet des réalisations menées, dans le but d'associer, dans la mesure du possible, les autres acteurs impliqués dans le champ de l'emploi et de la formation professionnelle au niveau des territoires concernés (Pôle Emploi, DIRECCTE, collectivité territoriales...).



## A propos des GEIQ

**La Fédération Française des GEIQ** coordonne, anime, informe et représente le réseau des GEIQ. Elle rassemble près de 7.000 entreprises impliquées au sein de 176 GEIQ.

18 Geiq exercent leur activité de recrutement et d'accompagnement des salariés pour le compte d'entreprises agricoles, d'espaces verts et de l'industrie agroalimentaire. Soit plus de 1100 personnes accompagnées vers une qualification en 2018.

Le GEIQ est un groupement d'employeurs dont l'objectif est l'insertion et la qualification des personnes en difficulté (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes sans qualification, bénéficiaires du RSA, etc.).

Pour ce faire, le GEIQ organise, via des contrats en alternance, des parcours individualisés de professionnalisation (formation et missions en entreprise) couplés avec un accompagnement social et professionnel.

Contact presse Fédération Française des Geiq : [presse@lesgeiq.fr](mailto:presse@lesgeiq.fr)



## A propos d'OCAPIAT

**OCAPIAT** est l'un des nouveaux opérateurs de compétences (OPCO) créés par la loi *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* du 5 septembre 2018.

OCAPIAT s'inscrit dans une logique de filière économique, complémentaire voire interdépendante ancrée dans les territoires. Il couvre la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires.

OCAPIAT est pleinement opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

En savoir plus : [www.ocapiat.fr](http://www.ocapiat.fr)

### **Chiffres clés d'OCAPIAT :**

Avec près de 184 000 entreprises, plus de 1,2 million de salariés dans son champ professionnel, OCAPIAT se caractérise par trois éléments clés :

- **50 branches professionnelles,**
- **98,4 % d'entreprises de moins de 50 salariés** dont 92,8 % de moins de 11 salariés
- **1,6 % d'entreprises de plus de 50 salariés** qui emploient 53,5 % de salariés.

**Plus de 34 000 dispensateurs de formation sont en relation avec OCAPIAT.**

**La filière alimentaire** recouvre des secteurs variés :

- les Industries alimentaires
- la Coopération agricole et les familles associées
- le Commerce agricole.

La filière alimentaire compte 24 000 entreprises, dont 90 % de TPE qui emploient plus de 515 000 salariés dont 70% d'emplois peu qualifiés.

**La filière agricole** recouvre la production agricole, le paysage (jardins espaces verts, la forêt, les entrepreneurs des territoires, les CUMA, etc.

La filière agricole représente plus de 100 métiers avec plus de 895 000 salariés agricoles employés dans l'année et 842 800 contrats saisonniers recrutés chaque année, (chiffres 2017).

**La filière pêche** recouvre l'aquaculture, les cultures marines, la pêche maritime et la coopération maritime.

Elle recouvre également les entreprises de services dans les **territoires**, dont le Crédit Agricole, Groupama, la MSA (Mutualité sociale agricole), les MFR (Maisons familiales rurales).

Contact presse OCAPIAT/ S. Defrémont - [presse@ocapiat.fr](mailto:presse@ocapiat.fr) - 07 81 97 58 21

*Convention disponible sur demande*